

Unité de formation adaptation des crosses (pistolet)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'adapter une crosse de pistolet 10 m à la main et à la position d'un tireur.

Dates : le stage se déroule du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023.

Lieu : Centre National de Tir Sportif de Châteauroux – La Martinerie — RD 925 – 36130 DÉOLS
Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : le matériel pour travailler sur les crosses (outillage, limes électriques et fournitures pâte à crosse, liège, etc.) est fourni par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel et thèmes développés :

- vendredi 31 mars 2023 :
 - de 14 h à 15 h 30 (théorie et diagnostic crosse),
 - de 16 h à 18 h (mise en pratique évaluation des crosses) ;
- samedi 1^{er} avril 2023 :
 - de 9 h à 12 h 30 (pratique travail des crosses),
 - de 14 h à 18 h (suite pratique travail des crosses) ;
- dimanche 2 avril 2023 :
 - de 9 h à 12 h 30 (suite pratique et évaluation crosses),
 - de 13 h 30 à 16 h (théorie et règlements crosse, bilan formation).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m, ainsi qu'avec une crosse pouvant être adaptée à leur main et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 6 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1^{er} mars 2023.

Formateur : Philippe HÉYÈRE.